



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 51 : Situation du personnel de l'OACI et gestion des ressources humaines

EXPÉRIENCE DES ÉMIRATS ARABES UNIS EN MATIÈRE D'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS L'AVIATION

(Note présentée par les Émirats arabes unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note a pour objet de souligner le rôle joué par les Émirats arabes unis en aidant l'Organisation de l'aviation civile internationale à atteindre ses objectifs stratégiques qui visent à autonomiser les femmes dans le secteur de l'aviation civile grâce à l'adoption du cinquième Objectif de développement durable des Nations Unies (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et en mettant en œuvre le programme de l'OACI pour l'« Égalité des sexes ».

La présente note porte sur l'initiative des Émirats arabes unis ayant pour but de créer l'Association des femmes du secteur de l'aviation (**Shehana**)², une entité d'intérêt public lancée en août 2019 et qui se consacre aux problèmes auxquels les femmes sont confrontées dans l'aviation civile. L'objectif de cette association bénévole est d'attirer et d'autonomiser les femmes et d'améliorer leur statut dans le secteur de l'aviation civile, ainsi que de coopérer avec des partenaires stratégiques pour créer un environnement de travail attrayant. L'association travaillera sur un éventail de programmes et d'initiatives qui, à leur tour, visent à servir les Émiriennes en premier lieu et les femmes de tous les États membres de l'OACI à l'avenir, grâce à l'échange d'expériences et à la fourniture de programmes leur permettant de jouer un rôle de tout premier plan, dans l'esprit de la volonté des EAU d'adopter les initiatives et les objectifs stratégiques de l'OACI, dont l'initiative « Aucun pays laissé de côté » (NCLB) de l'ONU et de l'OACI.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à demander au Secrétariat de l'OACI de tenir compte du projet d'autonomisation et de formation de cadres destiné aux femmes des EAU, en vue de l'atteinte des Objectifs du développement durable ;
- b) à prier l'OACI de travailler avec Shehana à l'élaboration de plans et programmes futurs pour assurer l'atteinte du cinquième Objectif de développement durable (ODD) et la mise en œuvre du

¹ Version arabe fournie par les Émirats arabes unis.

² « Shehana », l'Association des femmes du secteur de l'aviation, tient son nom du faucon femelle, en particulier de la plus belle et plus rapide des espèces de faucons, Al-Shaheen, qui représente l'emblème des Émirats arabes unis et se caractérise par la force, le courage et la fierté. Le faucon femelle éveille en nous un sentiment de force et de sagesse ainsi que la volonté de poursuivre les objectifs d'une manière stratégique et tactique.

<p>Programme de l'OACI pour l'égalité des sexes, en examinant les programmes présentés au paragraphe 2, et à établir un plan d'action complet pour le partage des expériences et le transfert du savoir dans tous les domaines de l'aviation ;</p> <p>c) à encourager les États membres à prendre des mesures similaires aux niveaux national et régional.</p>	
<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à la Stratégie d'exécution de soutien — Égalité des sexes.
<i>Incidences financières :</i>	S.O.
<i>Références :</i>	<ul style="list-style-type: none"> • C-WP/14361 • A36-27 sur l'« Égalité des sexes » • « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », qui comprend tous les ODD (Résolution adoptée par l'Assemblée générale 1/70) • Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) (Résolution adoptée par l'Assemblée générale 2/55) • Journée internationale de la femme • Thème du 8 mars 2016 : « Parité 2030 : avancer plus vite vers l'égalité des sexes » dans le cadre de l'engagement en faveur de la parité d'ici 2030 • WP/31 examiné au titre du point 51 de l'ordre du jour

1. INTRODUCTION

1.1 Les Émirats arabes unis ont lancé leur stratégie nationale pour l'autonomisation des femmes et l'entreprenariat (2015-2021). Cette stratégie offre un cadre général qui guide toutes les institutions gouvernementales, privées et de la société civile dans la préparation de leurs plans et programmes respectifs, en vue de doter les femmes des moyens nécessaires pour devenir des pionnières et prendre des initiatives en participant à tous les aspects du développement durable et en améliorant de ce fait leur qualité de vie.

1.2 Dans la poursuite de leurs efforts visant à renforcer le rôle des femmes dans tous les domaines, les EAU ont créé un Conseil pour l'égalité des sexes. Cela a permis de porter la représentation féminine au Conseil national fédéral à 50 % et partant, de renforcer le rôle législatif, juridique et parlementaire des femmes dans le développement national. Le Conseil a aussi adopté l'Indice d'équilibre entre les sexes dans les organismes gouvernementaux, « pour souligner la valeur de cet équilibre et l'impact qu'il a sur le renforcement du milieu de travail en donnant des chances égales aux hommes et aux femmes dans les affaires publiques ».

1.3 Du point de vue du renforcement du rôle des femmes dans le secteur de l'aviation civile des EAU, les femmes ont atteint un taux de participation égal à celui des hommes en ce qui concerne la représentation dans les instances nationales, régionales et internationales, avec notamment la nomination en 2009 du capitaine Aysha Al Hamili comme première et plus jeune femme membre du Conseil du CIAO — au poste de représentante permanente des Émirats arabes unis. La participation d'un certain nombre d'Émiriennes aux comités importants des EAU dans divers domaines a également été renforcée, comme en témoigne la nomination de Mme Wafa Al Obaidli (Comités de sécurité) et de l'ingénieur

Mariam Al Balushi (Comité pour la protection de l'environnement dans le secteur de l'aviation civile), entre autres.

1.4 L'Autorité générale de l'aviation civile (GCAA) des EAU appuie des programmes qui visent à attirer et à autonomiser les femmes à l'échelle internationale dans le cadre du programme de coopération internationale (« ICAO Ready »), comme le Programme d'autonomisation des femmes dans l'aviation des EAU et le Programme de bourses des EAU. La GCAA soutient aussi l'équilibre entre les sexes au moyen de l'initiative « Flight Buds », qui vise à encourager les élèves et les étudiantes à embrasser les disciplines techniques.

2. ANALYSE

2.1 Les Émirats arabes unis confirment leur appui aux Objectifs de développement durable, notamment le cinquième Objectif qui met l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ils soutiennent par ailleurs le Programme du Secrétariat de l'OACI pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, lancé en 2017, qui souligne l'importance : 1- du renforcement des capacités et de la sensibilisation à l'égalité des sexes ; 2- de l'amélioration de la représentation féminine ; 3- de la sensibilisation et de l'accroissement de la responsabilité ; 4- d'une collaboration accrue avec les partenaires extérieurs.

2.2 Conformément aux objectifs et programmes de l'OACI et aux orientations gouvernementales des EAU en matière d'équilibre entre les sexes et d'Objectifs de développement durable (ODD), l'Association des femmes du secteur de l'aviation dénommé « Shehana » a été créée en août 2019 pour attirer et autonomiser les femmes dans l'aviation civile, tout en coopérant avec des partenaires afin d'offrir aux femmes un environnement de travail attrayant, grâce à la réalisation d'études approfondies pour comprendre les raisons qui expliquent la rareté des femmes dans ce secteur.

2.3 L'Association des femmes du secteur de l'aviation (Shehana) poursuivra un ensemble d'objectifs stratégiques qui serviront les femmes dans le secteur de l'aviation aux niveaux national, régional et international. Ces objectifs sont les suivants : 1- créer des lois et des politiques en faveur des femmes dans le secteur de l'aviation, conformément aux meilleures pratiques établies à l'échelle internationale ; 2- élaborer des initiatives conjointes pour attirer et autonomiser les femmes dans le secteur de l'aviation ; 3- accroître le niveau de représentation féminine dans les forums nationaux, régionaux et internationaux de l'aviation ; 4- nouer des partenariats stratégiques avec des groupes pertinents qui partagent les mêmes intérêts, pour assurer l'égalité des sexes.

2.4 L'Association des femmes du secteur de l'aviation collaborera avec ses partenaires stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre d'un éventail d'initiatives. À titre d'exemple, les initiatives devant être mises en œuvre en 2020 sont notamment les suivantes :

1. **Programme de formation de cadres et d'autonomisation :**

Lancement du « Programme de formation des cadres féminins dans l'aérotechnique », en coopération avec des partenaires stratégiques, pour amener les femmes à acquérir les qualifications nécessaires pour jouer un rôle moteur dans les disciplines techniques de l'aviation civile. Le programme est ouvert aux femmes qui aspirent à progresser dans leur domaine, et leur assure l'égalité des chances dans les postes de direction professionnels. Ce programme donne l'occasion de profiter d'une

participation gratuite financée par des programmes de parrainage offerts par des partenaires stratégiques.

2. **Programme de promotion et de sensibilisation :**

Établissement d'un forum électronique en coopération avec le ministère de l'Éducation des Émirats arabes unis et le milieu universitaire, pour attirer et orienter les élèves et les étudiantes vers des disciplines techniques dans le secteur de l'aviation civile, tout en mettant en exergue les cas motivants de réussite des femmes dans ce secteur. Des bourses seront aussi accordées à celles qui ont l'intention de s'engager dans ce secteur.

3. **SUITE À DONNER PAR L'ASSEMBLÉE**

L'Assemblée est invitée :

- a) à demander au Secrétariat de l'OACI de prendre en compte le projet d'autonomisation et de formation de cadres des EAU, en vue de l'atteinte des Objectifs de développement durable.
- b) à prier l'OACI de collaborer avec Shehana en vue d'établir des plans et programmes futurs pour assurer l'atteinte du cinquième Objectif de développement durable (ODD) et la mise en œuvre du Programme de l'OACI pour l'égalité des sexes, en examinant les programmes présentés au paragraphe 2, et d'établir un plan d'action détaillé pour l'échange des expériences et le transfert du savoir dans tous les domaines de l'aviation.
- c) à encourager les États membres à prendre des mesures similaires aux niveaux national et régional.